



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 10 octobre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question à **Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil** concernant **l'apprentissage des langues dans le cadre du pacte citoyen**.

La loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Selon la loi, le vivre-ensemble interculturel est un processus participatif, dynamique et continu qui permet à chaque personne qui réside ou travaille au Luxembourg de vivre, de travailler et de décider ensemble. Tel que décrit dans l'article 1^{er} de la loi, il est fondé sur le respect mutuel, la tolérance, la solidarité, la cohésion sociale et la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination. Le vivre-ensemble interculturel établit la diversité comme richesse et est un atout pour le développement d'une société interculturelle.

Le Biergerpakt (pacte citoyen) est un des instruments mis en place par la loi précitée. Il s'adresse à toute personne majeure qui réside ou travaille au Luxembourg. Ses adhérent.e.s ont accès au programme du vivre-ensemble interculturel. L'objectif du Biergerpakt était de remplacer et compléter l'offre du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Or si le Biergerpakt, par le programme du vivre-ensemble interculturel est amené à offrir de nombreux modules à tout.e.s, certains aspects positifs du CAI semblent ne plus être présents.

Ainsi avec le CAI, les signataires avaient accès à une formation linguistique permettant d'atteindre au moins le niveau A.1.1 du Cadre européen commun de référence pour les langues en luxembourgeois. Le signataire du CAI pouvait choisir parmi les cours conventionnés avec le Ministère de l'Éducation nationale organisés par les communes et les associations et parmi ceux organisés par les lycées et les cours de l'Institut national des langues. De plus, les signataires recevaient des bons leur permettant de s'y inscrire au tarif réduit.

Avec le nouveau pacte citoyen, les adhérente.s ont accès à la plateforme Learn Luxembourgish Online du Ministère de l'Éducation nationale, où ils peuvent apprendre le luxembourgeois en ligne gratuitement dans le cadre des formations. Selon nos informations, la plateforme permettrait de faire des exercices en ligne, de faire un test de niveau et de participer à des activités

virtuelles et présentielle pour perfectionner le luxembourgeois. Cependant, cette plateforme ne permettrait pas de certifier un niveau selon le Cadre européen commun de référence pour les langues.

Les adhérent.e.s peuvent également demander un code d'activation pour avoir accès à des cours de langue française et allemande gratuits et en ligne.

Au vu de ce qui précède, nous souhaiterions poser les questions suivantes:

- 1. Combien de personnes ont bénéficié de bons permettant l'accès à des cours linguistiques à tarif réduit au cours des années 2021, 2022 et 2023?**
- 2. Comment Monsieur le Ministre justifie-t-il le choix d'abolir l'offre de cours linguistiques en présentiel, qui favorisent le vivre-ensemble interculturel en permettant aux adhérent.e.s de rencontrer d'autres apprenant.e.s en langue luxembourgeoise? Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas que le choix du virtuel dans l'apprentissage des langues risque d'être incohérent et contre-productif dans ce contexte ?**
- 3. Le passage vers l'apprentissage des langues uniquement en ligne risque d'exclure les personnes n'étant pas habilitées à travailler numériquement, c'est-à-dire les personnes n'ayant pas la capacité à trouver, évaluer, produire et communiquer des informations claires par le biais de l'écriture sur des plateformes numériques. Comment Monsieur le Ministre compte-t-il répondre à ce risque d'exclusion ?**
- 4. Monsieur le Ministre ne craint-il pas, qu'en retirant la possibilité de faire des cours de langue dûment certifiés, certaines personnes et particulièrement les nouveaux.elles résident.e.s soient moins incité.e.s à adhérer au pacte citoyen ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Joëlle WELFRING
Députée



Djuna BERNARD
Députée